



Recensement de la population : tout ce qu'il faut savoir

NOTICIA

DEMOCRACIA

Viernes, 19 de enero de 2024

Recensement de la population : tout ce qu'il faut savoir

La campagne de recensement débutera le 18 janvier 2024 et s'étalera jusqu'au 25 février 2024. Comme chaque année, des agents recenseurs se présenteront au domicile des Véliziens concernés pour leur remettre leurs identifiants. Comment ça fonctionne ? On vous dit tout ici.



Se faire recenser est un geste civique. Grâce aux données collectées lors du recensement de la population, les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

❖ quoi ❖ a sert ?

- Connaître la population française
- Définir les moyens de fonctionnement des communes
- Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

Comment ❖ a marche ?

Comme tous les ans, quatre agents recenseurs ont été recrutés. Ils ont pour mission de se rendre aux adresses sélectionnées par l'INSEE pour remettre les consignes de recensement.

Le recensement est obligatoire. Si vous êtes concerné, vous devez répondre au questionnaire. Connectez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr avec vos identifiants figurant sur la notice donnée par l'agent recenseur. Complétez le questionnaire en ligne, c'est **simple, rapide et sécurisé**.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, remplissez le questionnaire papier et prenez rendez-vous avec le recenseur pour le lui remettre.

Pour rappel : le recensement est entièrement gratuit.

Les foyers concernés par la campagne de recensement reçoivent un courrier de la mairie pour les prévenir du passage des agents recenseurs. Seuls les agents en photo ci-dessous sont autorisés à faire cette procédure. Ils sont munis de leur carte officielle.

Vos agents recenseurs Vélizy-Villacoublay :

